

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Joseph Bon à Merville.

## Votants :

**CCHT** : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Claude ESPIE, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Pierre SANCHEZ, Laurent ZANETTI

**CCCB** : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY

**C3G** : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Véronique MILLET

**CCF** : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Denis BRUN

**CCVA** : Robert SABATIER

**Absente ayant donné pouvoir** : Sabine GEIL-GOMEZ à Thierry SAVIGNY

**Secrétaire de séance** : Véronique MILLET

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24*

*Date de convocation : 19/03/2019*

*Membres présents : 27*

*Pouvoir : 1*

*Domaine : Finances*

*Délibération n°: 19/120*

**Objet : Demande d'aide financière auprès du dispositif Leader pour déployer un projet culturel de territoire**

Le Président demande à Thierry SAVIGNY, premier Vice-Président, de présenter cette action.

Thierry SAVIGNY expose que, devant les difficultés rencontrées par les acteurs culturels pour accéder à des financements publics, notamment du dispositif LEADER, il est proposé de réaliser un projet culturel de territoire sur le thème de la vigne et du vin (culture, patrimoine, histoire, paysage et gastronomie).

Le PETR Pays Tolosan va lancer un appel à projet pour réaliser une programmation culturelle itinérante portée par les acteurs culturels du territoire dans le cadre de la coopération Leader « Pépites du Sud-Ouest : de Vins en Découvertes ». Le montant maximum de cette opération est estimé à 26 000,00 € TTC.

Elle est totalement financée par le PETR Pays Tolosan (représentant une enveloppe de 5 200€ par EPCI) et permettra à chaque communauté de communes d'accueillir au moins un évènement culturel. L'autofinancement prévisionnel maximal de cette action est de **8 200 €**.  
Le Président propose au Conseil Syndical de déposer une demande d'aide auprès du dispositif Leader (mesure 19.3).

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1 - Déposer une demande d'aide au taux le plus haut au titre du déploiement d'un projet culturel de territoire auprès du dispositif Leader (mesure 19.3).
- 2 - Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 26 mars 2019.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 26 mars 2019  
Au registre sont les signatures